

AUTORISATION D'URBANISME

LES PIÈCES GRAPHIQUES DU PERMIS DE CONSTRUIRE & DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

L'exemple ci-dessous illustre comment doivent être représentées les pièces à joindre avec le formulaire CERFA de demande de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable à déposer à la mairie.

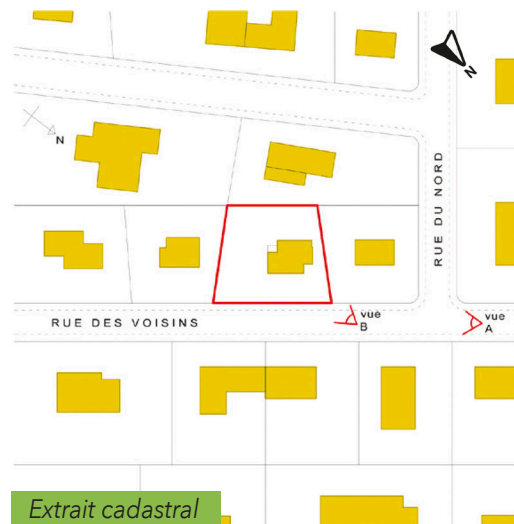
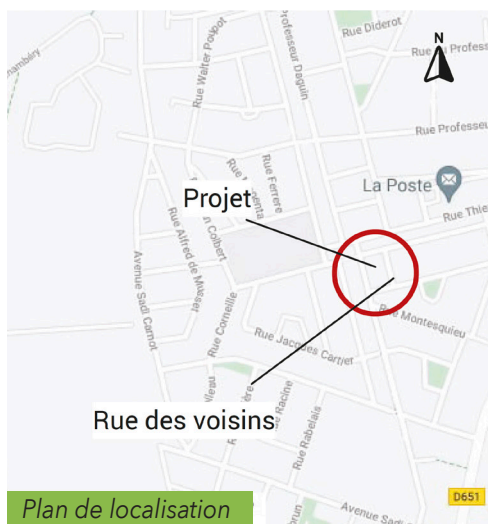
Attention : Les documents doivent être lisibles et précis (dimensions clairement indiquées, échelle adaptée au contexte) afin de faciliter leur compréhension par les personnes qui instruisent le dossier.

Le plan de situation : PC1 / PCMI1 / DPC1

Ce plan permet de localiser précisément votre terrain dans la commune.

Indiquez sur le plan :

- L'orientation (avec le nord clairement visible).
- Des repères permettant de situer le terrain (bâtiments, rues, lieux-dits...).
- Le nom des voies qui desservent le terrain (rue, route, chemin...).



Où trouver ce plan ?

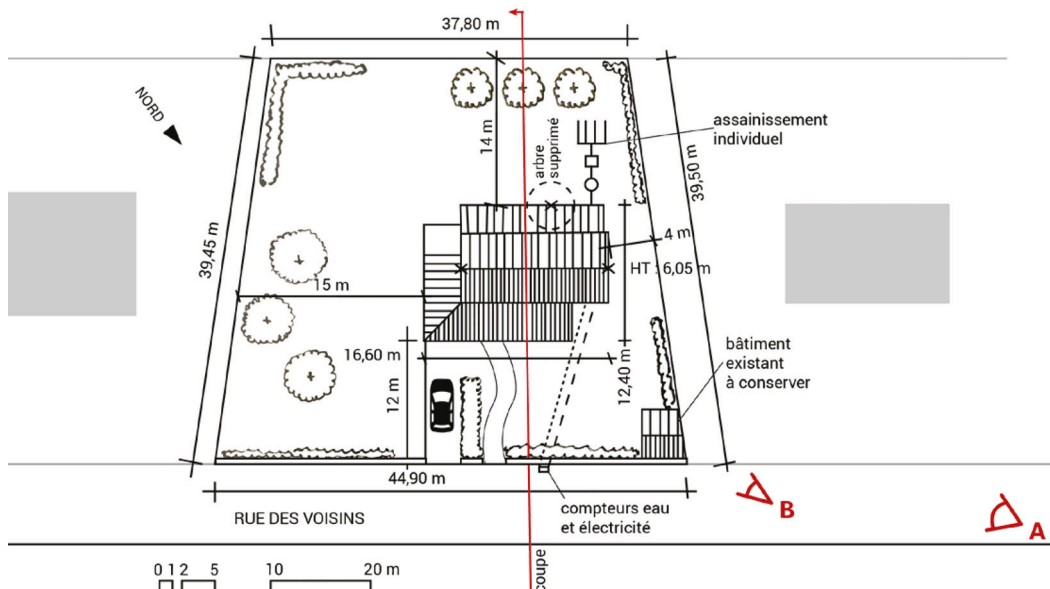
Vous pouvez extraire un plan de situation sur le site cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do

Le plan de masse : PC2 / PCMI2 / DPC2

Il décrit l'état actuel du terrain et le projet envisagé.

Réalisez un plan de votre projet à une échelle définie (ex : 1/100 telle que 1 m = 1 cm sur la feuille) indiquant :

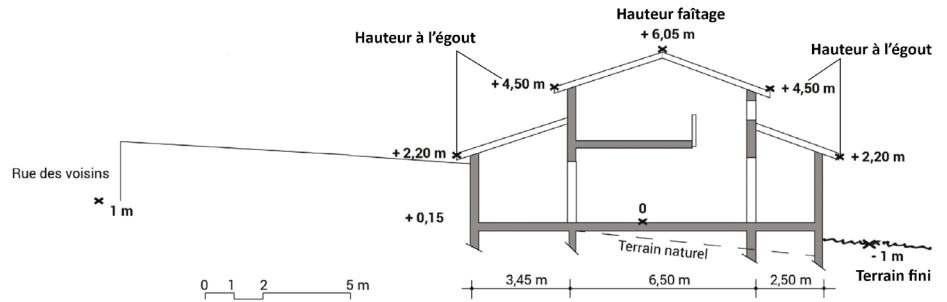
- Les bâtiments existants (à conserver ou à démolir).
- Les limites de votre propriété ainsi que la distance de votre projet par rapport à celle-ci.
- Les côtes (longueur, largeur, hauteur).
- L'orientation (nord).
- Les plantations (à abattre ou à créer), clôtures, etc.
- Les accès, voies internes, places de stationnement.
- Les réseaux (eau, électricité, assainissement).



Si un assainissement individuel est prévu, indiquez-le.

Le plan en coupe : PC3/ PCMI3/DPC3

Le plan de coupe représente une coupe verticale du terrain et de la future construction, comme si l'on avait découpé le bâtiment verticalement pour en montrer l'intérieur.



Il illustre le profil du terrain et la hauteur de la construction, ainsi que ses relations avec les aménagements environnants (terrain naturel, route, bâtiments voisins).

Dessinez un plan de coupe du projet en indiquant :

- Le profil du terrain naturel (avant travaux) et le profil du terrain fini (après travaux).
- Le profil de la construction (hauteurs au faitage, hauteur à l'égout, niveaux...) par rapport au terrain naturel.
- Les distances aux limites du terrain et à la voirie.

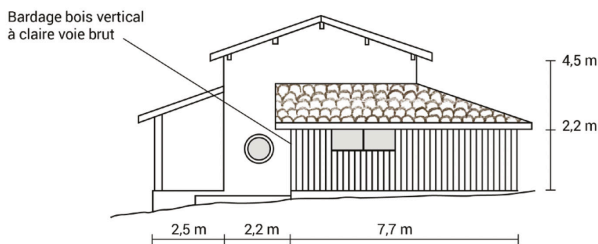
Le plan des façades et des toitures : PC5/ PCMI5/ DPC4

Il permet de visualiser l'aspect extérieur du bâtiment.

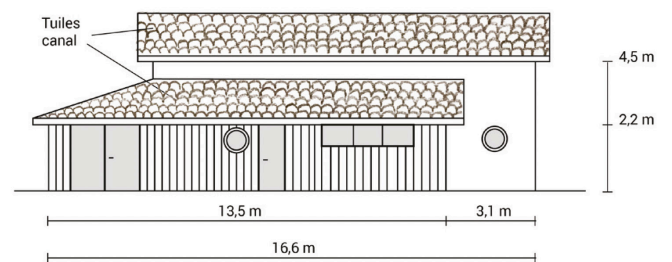
Représentez chaque façade et indiquez :

- Les dimensions de la construction (hauteur, largeur).
- Les dimensions et positions des ouvertures.
- L'orientation (façade sud, ouest...).
- Les matériaux utilisés et leur couleur (ex : PVC couleur gris anthracite).

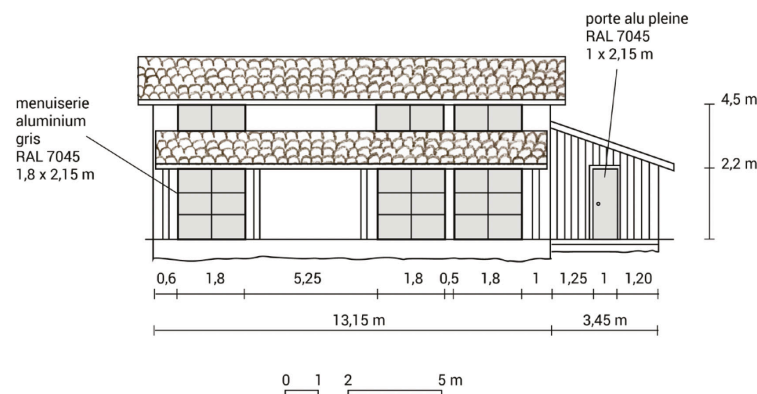
Si vous modifiez une façade existante, joignez les plans avant et après travaux.



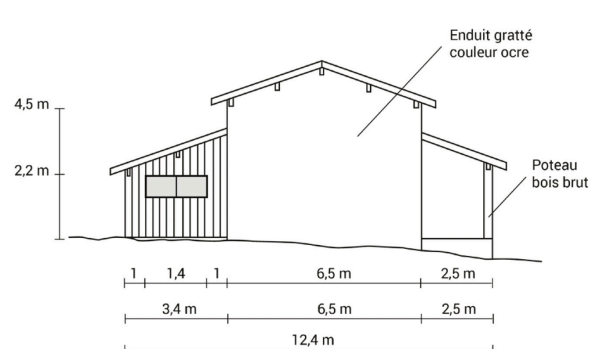
FAÇADE EST



FAÇADE NORD



FAÇADE SUD



FAÇADE OUEST

Le document graphique : PC6/ PCMI6 / DPC5/ DPC6

Ce document montre comment votre projet s'intègre dans son environnement.

🔍 Prenez une photo actuelle du terrain.
Ajoutez une représentation du projet sur cette photo :

- Soit un croquis.
- Soit un montage photo.
- Soit une simulation informatique.



Les photographies : PC7 - PC8 / PCMI7 - PCMI8 / DPC7 - DPC8

Elles permettent de situer le terrain dans son environnement. Les photos doivent être prises dans l'état actuel du terrain.

🔍 Fournissez 2 photos :

- Une vue lointaine (A).
- Une vue rapprochée (B).

💡 Reportez les points de prise de vue sur le plan de situation et le plan de masse.



Vue A : prise de vue lointaine



Vue B : prise de vue proche

La notice : PC 4 / PC Mi 4 / DPC 11

Ce texte explique vos choix architecturaux et paysagers, en lien avec l'environnement existant.

 Décrivez précisément :

- Le paysage : urbain, rural, vallonné, arboré...
- Le terrain : pente, accès, plantations, visibilité dans le paysage...
- L'aspect de la construction : volumes, matériaux, couleurs, style (traditionnel, contemporain...).
- L'intégration au site : respect du bâti existant, conservation des arbres, traitement des limites de propriété, etc.

Soyez cohérent entre la notice, le formulaire CERFA et les documents graphiques.

 La notice est obligatoire uniquement en secteur protégé pour une déclaration préalable, mais elle reste fortement recommandée pour faciliter l'instruction de votre dossier.

À savoir :

Dans certains cas particuliers (terrain situé en zone protégée, projet concernant un Établissement Recevant du Public (ERP)) des pièces complémentaires peuvent être exigées.

 Tous les formulaires officiels sont disponibles en téléchargement sur :
vosdroits.service-public.fr

 Pensez à consulter la notice explicative jointe à votre formulaire CERFA : elle vous apportera des précisions utiles pour constituer votre dossier.

Pour plus de renseignements,
Service Urbanisme
04 77 40 30 38
urbanisme@lechambon.fr

lechambon.fr